



CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE n°4/2015 DU 17 JUILLET 2015

Annonce publique : 10 juillet 2015
Convocation des conseillers : 10 juillet 2015

Présents : M. Mayer, bourgmestre MM. Boumans, Kaiser ; échevins
MM. Koeune, L'Ortye, Patz, conseillers
Absents : Excusé : M. Klein, Mme Lutgen-Lentz, conseillers
Non-excusé : —

Point de l'ordre du jour : 5° GALERIE D'ART LELLINGEN
Approbation du règlement-taxes pour l'utilisation de la galerie d'art

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération du 21 mai 2015 approuvant le règlement d'ordre intérieur de la galerie d'art à Lellingen ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOIX

D'approuver le règlement-taxe ci-dessous pour la location du lieu culturel « Galerie d'Art Lellingen » :

Pour la location de la galerie les candidats sont classés dans divers groupes :

- A) Les citoyens de la Commune de Kiischpelt
- B) Les citoyens d'autres communes
- C) Groupe d'artistes (résidents et non-résidents de la commune de Kiischpelt)
- D) Les invités par la Commune

Les artistes sous A), B) et C) ci-avant doivent payer la taxe de location à l'avance

- ✕ La taxe pour les artistes sous A) est de 125 € par semaine + une caution de 125 €
 - ✕ La taxe pour les artistes sous B) est de 200 € par semaine + une caution de 125 €
 - ✕ La taxe pour les artistes sous C) est de 175 € par semaine + une caution de 125 €
- En principe il n'y a pas de taxes pour les invités (D).

La Commune ne perçoit pas de commission sur la vente des objets exposés.

Dans tous les cas la caution de 125 € est à consigner à la recette communale avant la remise des clés.

En cas d'une exposition s'étendant sur 2 ou plusieurs semaines, la taxe de location à partir de la deuxième semaine est fixée comme suit :

- ✕ La taxe pour les artistes sous A) est de 75 € par semaine
- ✕ La taxe pour les artistes sous B) est de 100 € par semaine
- ✕ La taxe pour les artistes sous C) est de 85 € par semaine



Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 1^{er} novembre 2015 et par décision ministérielle du 10 novembre 2015 et publiée en due forme.

E t t e l b r u c k.- Modification de la taxe annuelle d'autorisation concernant les services de taxis.

En séance du 16 juillet 2015 le Conseil communal d'Ettelbruck a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié la taxe annuelle d'autorisation concernant les services de taxis.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 4 septembre 2015 et par décision ministérielle du 18 septembre 2015 et publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Fixation des droits d'inscription de l'enseignement musical pour l'année scolaire 2015/2016.

En séance du 20 mai 2015 le Conseil communal de Frisange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les droits d'inscription de l'enseignement musical pour l'année scolaire 2015/2016.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 juillet 2015 et par décision ministérielle du 15 juillet 2015 et publiée en due forme.

G a r n i c h.- Modification du tarif pour l'utilisation du service «Nightrider».

En séance du 13 juillet 2015 le Conseil communal de Garnich a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le tarif pour l'utilisation du service «Nightrider».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 18 août 2015 et publiée en due forme.

G r e v e n m a c h e r.- Introduction d'un règlement-taxe concernant l'utilisation de la buvette «op Flohr».

En séance du 22 septembre 2015 le Conseil communal de Grevenmacher a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe concernant l'utilisation de la buvette «op Flohr».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 15 octobre 2015 et publiée en due forme.

H e s p e r a n g e.- Modification des tarifs concernant les services prestés par le service d'incendie et de sauvetage.

En séance du 13 mai 2015 le Conseil communal de Hesperange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les tarifs concernant les services prestés par le service d'incendie et de sauvetage.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 18 août 2015 et publiée en due forme.

H e s p e r a n g e.- Modification du règlement-taxe relatif à la «Night Card Hesperange».

En séance du 5 octobre 2015 le Conseil communal de Hesperange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe relatif à la «Night Card Hesperange».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 28 octobre 2015 et publiée en due forme.

J u n g l i n s t e r.- Modification des tarifs relatifs à la gestion des déchets.

En séance du 23 octobre 2015 le Conseil communal de Junglinster a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les tarifs relatifs à la gestion des déchets.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 15 novembre 2015 et publiée en due forme.

K a y l.- Fixation des taxes et redevances relatives à la gestion des déchets.

En séance du 1^{er} octobre 2015 le Conseil communal de Kayl a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les taxes et redevances relatives à la gestion des déchets.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 1^{er} novembre 2015 et par décision ministérielle du 10 novembre 2015 et publiée en due forme.

K i i s c h p e l t.- Introduction de tarifs de location de la galerie d'art.

En séance du 17 juillet 2015 le Conseil communal de Kiischpelt a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit des tarifs de location de la galerie d'art.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 2 septembre 2015 et publiée en due forme.

L e n n i n g e n.- Modification du règlement-taxe sur l'utilisation du centre sportif et culturel à Canach et des salles des fêtes à Canach et Lenningen.

En séance du 13 octobre 2015 le Conseil communal de Lenningen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur l'utilisation du centre sportif et culturel à Canach et des salles des fêtes à Canach et Lenningen.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 19 novembre 2015 et publiée en due forme.